

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-AS33

présenté par

Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Frédérique Meunier, M. Taite, M. Brigand et M. Habert-Dassault

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes Handicap et dépendance	10 000 000 0	0 0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accès des enfants des familles les plus modestes à la culture, au sport et aux loisirs est un enjeu sociétal majeur qui nécessite qu'un nombre d'actions plus conséquents sur ces domaines soient mises en oeuvre et un fléchage spécifique des crédits vers la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

C'est un sujet d'autant plus opportun qu'ils sont de véritables instruments d'émancipation et justifient une politique publique ambitieuse qui doit être menée dans les territoires les plus en difficulté.

A ce titre, il est donc proposé par cet amendement d'accorder des crédits supplémentaires afin de financer des politiques dédiées en faveur de la culture dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'action 19 Stratégie interministérielle de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté des Enfants et des Jeunes du programme 304 Inclusion sociale et protection des personnes est abondée à hauteur de 10 millions d'euros. Par conséquent, le même montant est prélevé de l'action 12 Affaires immobilières du programme 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative.